911 (2017-2018) — N° 4

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

16 NOVEMBRE 2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à limiter le nombre de membres du personnel et à garantir la transparence des cabinets ministériels *

déposée par

MM. Hazée et Daele

AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

M. Hazée

5e session de la 10e législature
* Voir Doc. **911** (2017-2018)— Nos 1 à 3

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à limiter le nombre de membres du personnel et à garantir la transparence des cabinets ministériels

AMENDEMENT

Dans le point 1 de la demande au Gouvernement wallon de la proposition de résolution visant à limiter le nombre de membres du personnel et à garantir la transparence des cabinets ministériels, le mot « instauré » est remplacé par le mot « supprimé ».

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un amendement technique qui vise à corriger une erreur matérielle.

S. HAZÉE